

Être capable de parler deux ou plusieurs langues est certes, pour quiconque, un but magnifique. Personne ne le nie, mais le débat sur cette mesure a soulevé une gamme de thèses et d'arguments dont certains méritent toute notre attention. Je suis surtout curieux de la raison pour laquelle le gouvernement se croit justifié de demander maintenant aux Canadiens de fournir les millions de dollars que le projet aura coûtés, alors que tant de nos Indiens et de nos Métis vivent dans une pauvreté si lamentable. Il est très possible que les fonds nécessaires à ce programme au cours de la première année seulement, suffiraient à fournir assez de logements aux plus nécessiteux, au moins, de nos indigènes, et particulièrement à ceux qui méritent un peu de confort pendant leurs dernières années. Si le gouvernement n'exigeait pas actuellement ce programme, les frais nécessaires pour l'appliquer pendant cinq ans fourniraient peut-être tous les logements nécessaires à nos indigènes du Canada.

• (9.00 p.m.)

J'espère que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord priera instamment le gouvernement de fournir des fonds suffisants pour que cette tâche s'accomplisse dès maintenant. Il me faudra cependant le voir de mes yeux pour y croire. Toutefois, on nous demande maintenant de voter une somme comparable pour un bill sur les langues officielles qui, à mon avis, n'est pas nécessaire à l'heure actuelle. Ceux qui en doutent, s'il en est, n'ont qu'à songer à la création du malheureux ministère de l'Industrie et à l'édification de petits empires présentement en cours dans le ministère de la Consommation et des Corporations et dans les bureaux de certains ministres. Il n'est pas difficile de calculer combien d'habitations de \$10,000 on aurait pu construire pour les Indiens avec les 46 millions de dollars dépensés pour le Centre national des Arts qui, selon les prévisions initiales, devait coûter de 9 à 14 millions de dollars. En conséquence, n'allons pas dire que cette mesure ne coûtera pas cher aux contribuables de notre pays.

Certains amendements ont été proposés, dont l'un permet que les dispositions du bill soient appliquées par le gouvernement du Canada au-delà des limites des districts bilingues qu'établira cette mesure législative, pourvu que la demande soit suffisante; mais rien dans la mesure ne détermine ce qui constitue une demande suffisante.

A propos des districts bilingues fédéraux proposés, des députés ministériels ont tenté dans leurs discours de montrer suivant cha-

[M. Simpson.]

cune des provinces combien peu de ces districts il y aura dans la pratique. Depuis quelque temps déjà, une question marquée d'un astérisque figure en mon nom au *Feuilleton* à ce sujet même. J'y demande, selon le recensement décennal de 1961, combien il y a de districts au Canada dont dix pour cent ou plus des habitants ont pour langue maternelle l'anglais. J'y demande aussi, quelle est la situation géographique de ces districts et dans quelle division de recensement ils se trouvent. J'ai demandé les mêmes renseignements au sujet des districts de recensement au Canada où dix pour cent ou plus des habitants ont pour langue maternelle le français. Cette question n'a pas encore reçu de réponse. Par conséquent, lorsque les députés affirment qu'il n'y aura pas de district en Colombie-Britannique, qu'il y en aura un ou deux en Alberta et peut-être quatre au Manitoba, je me demande d'où au juste ils tiennent ces renseignements étant donné que le gouvernement n'a pu jusqu'à maintenant répondre à ma question marquée d'un astérisque bien qu'il aurait dû le faire il y a quelque temps.

Je m'aperçois que quiconque soulève une question vis-à-vis du Québec et du reste du Canada court le risque auprès de certaines gens de se voir qualifier de bigot et d'antiquébécois. Cependant, certaines personnes, comme notre premier ministre actuel (M. Trudeau) tendent à perpétuer cette situation par leur comportement contradictoire. Il devient donc nécessaire que bon nombre d'entre nous risquent de telles accusations, simplement pour mettre les choses au point.

Comme en fait foi la page 8907 du *hansard*, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), a prononcé les mots suivants en citant le premier ministre:

... le Canada devait survivre comme État national unique. A l'intérieur de cet État, il ne saurait y avoir de statut spécial et on ne saurait accorder un degré quelconque d'autonomie à une seule province sans l'accorder aux autres.

La semaine dernière, nous avons écouté avec un profond intérêt le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annoncer l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec pour aménager un parc national dans la péninsule Forillon, en Gaspésie. Je suis sûr que nous nous sommes tous réjouis d'apprendre que la province de Québec s'était jointe aux neuf autres provinces dans notre programme de parcs nationaux. On ne peut toutefois constater sans un certain malaise que, contrairement aux neuf autres provinces qui doivent céder à perpétuité au gouvernement fédéral les terrains requis, sans charges ni servitudes,